

# Rapport sur les rémunérations

La politique de rémunération de Migros est clairement définie. Pour les cadres supérieurs, les rémunérations s'inscrivent dans des fourchettes prédéfinies, qui doivent également avoir recueilli l'approbation de la Fondation G. et A. Duttweiler. L'administration de la FCM a rédigé des directives pour la rémunération des autres organes.

Les fourchettes de rémunération sont régulièrement contrôlées et ajustées par l'administration de la FCM et doivent également être approuvées par la Fondation G. et A. Duttweiler. Leur respect est contrôlé par la fiduciaire Mitreva Fiduciaire et Révision SA, qui renseigne par écrit le président de l'administration du résultat de ses investigations.

Le modèle de rémunération de Migros est structuré de façon simple et claire. Les salaires sont calqués sur ceux du marché bien qu'il soit tenu compte, dans leur établissement, des principes fondamentaux du capital à but social. Le travail à Migros est soumis à des directives précises. Pour l'entreprise, la qualité des postes de travail fait partie intégrante de son concept de gestion responsable. Les valeurs clés sur lesquelles reposent les conditions de travail sont résumées ici [<http://www.migros.ch/fr/emploi/employeur-migros.html>]. Y figurent notamment les salaires minimaux, le règlement des vacances et les exigences de formation des collaborateurs.

Ce système de rémunération sans bonus compte au nombre des valeurs fondamentales de Migros.

Pour la rémunération des organes de Migros, l'administration émet des directives qui sont contrôlées et modifiées régulièrement. Celles-ci s'appliquent également aux membres externes du conseil d'administration des filiales la FCM. Les membres internes ne reçoivent aucune rémunération pour de tels mandats. Depuis 2014, les rémunérations de l'administration de la FCM sont approuvées par la Fondation G. et A. Duttweiler.

Ce système de rémunération sans bonus compte au nombre des valeurs fondamentales de Migros et fait partie de son concept de développement d'entreprise à long terme: les membres de l'administration et de la direction générale ne perçoivent ni avantage financier supplémentaire ni participation au résultat pour leurs activités au sein de Migros. Ils n'ont droit à aucune indemnité de départ convenue par contrat.

## Rémunération de l'administration

Les membres de l'administration de la FCM (y compris son président) ont perçu des honoraires représentant un total de CHF 1'014'500 en 2014 (2013: CHF 1'014'500). Dans ce montant sont inclus tous les jetons de présence alloués pour la participation à des séances de comité et autres réunions. Aucune autre indemnité n'a été versée, notamment au titre de cotisations à des caisses de pension ou de remboursement de frais.

Le président de la direction générale et les directeurs des coopératives régionales n'ont perçu aucune rémunération en leur qualité de membre de l'administration de la FCM. Le tableau détaillé des rémunérations versées aux membres de l'administration se présente comme suit:

## Rapport sur les rémunérations

en CHF	Indemnisation forfaitaire		Indemnisation pour séance <sup>[4]</sup>		Indemnisation globale <sup>[5]</sup>	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Andrea Broggini (Président)						
Comité Rémunérations et nominations (Président) <sup>[1]</sup>	385'000	385'000	-	-	385'000	385'000
Doris Aebi, vice-président						
Rémunérations et nominations (Membre), CCD (thèmes stratégiques, membre depuis 01.07.2014) <sup>[2]</sup>	70'000	70'000	9'000	10'000	79'000	80'000
Roger Baillod						
Comité Audit (président)	55'000	55'000	20'000	19'000	75'000	74'000

Dominique Biedermann Comité Audit (membre)	55'000	55'000	10'000	9'000	65'000	64'000
Jean-René Germanier Rémunérations et nominations (membre) <sup>[6]</sup>	55'000	55'000	9'000	6'000	64'000	61'000
Paola Ghillani Comité Audit, CCD (thèmes stratégiques, membre depuis 01.01.2014)	55'000	55'000	10'000	11'500	65'000	66'500
Thomas Rudolph Comité Finances (membre) <sup>[7]</sup>	55'000	55'000	7'000	7'000	62'000	62'000
Ursula Schoepfer Comité Finances (présidente)	55'000	55'000	17'000	17'000	72'000	72'000
Heinz Winzeler Comité Finances (membre)	55'000	55'000	5'500	7'000	60'500	62'000
Hans A. Wüthrich Comité Audit (membre)	55'000	55'000	10'000	9'000	65'000	64'000
Patrick Avanthay (représentant du personnel) <sup>[3]</sup>	-	-	11'000	12'000	11'000	12'000
Ruth Rauschenbach (représentante du personnel) <sup>[3]</sup>	-	-	11'000	12'000	11'000	12'000
Total	895'000	895'000	119'500	119'500	1'014'500	1'014'500

1 Le président de l'administration ne reçoit pas de jetons de séance. Le dédommagement global comprend des frais s'élevant à CHF 20'000 par an. Aucune cotisation n'est versée à une caisse de pension.

2 La vice-présidence est indemnisée au travers d'un forfait de 15'000 CHF.

3 Les représentants des collaborateurs perçoivent un jeton de présence de 1'000 CHF par séance/réunion.

4 Les séances de comité sont indemnisées comme suit:

séance d'une journée: 2'500 CHF

séance d'une demi-journée: 1'500 CHF

séance tenue avant/après la réunion de l'administration: 500 CHF

supplément pour les présidents de comité: forfait annuel de 10'000 CHF

5 En sus: nuitées et repas au centre de séminaire de l'entreprise lors des réunions de l'administration.

Aucune cotisation n'est versée à une caisse de pension.

6 En sus: une indemnité pour le mandat CA au sein de la société Seba Aproz SA, à hauteur de 10'000 CHF par an.

7 Depuis l'an 2000, le Pour-cent culturel Migros verse une contribution annuelle de 400'000 CHF à la chaire Gottlieb-Duttweiler pour le management commercial international du centre de recherche en gestion commerciale de l'Université de Saint-Gall. Les moyens financiers de Migros sont utilisés pour le financement de postes post-doc. Thomas Rudolph est directeur de la chaire Gottlieb-Duttweiler et titulaire d'une chaire financée par l'université.

## Salaires de la direction générale

Les sept membres de la direction générale FCM (y compris son président) ont perçu au total 5.23 mio. CHF 2014 (2013: CHF 5.17 mio.). Le plus haut salaire s'est élevé à CHF 904'000 (Herbert Bolliger, président de la direction générale) (2013: CHF 885'000). Les cotisations de la Caisse de pensions sont acquittées à raison des deux tiers par l'employeur et d'un tiers par l'employé. Une voiture de fonction est mise à disposition des membres de la direction générale. Une indemnité forfaitaire pour frais est comprise dans les salaires présentés ci-dessus; aucune autre indemnité n'est payée. Aucune indemnité variable n'est versée. Les mandats au sein de conseils d'administration, de surveillance ou de fondation exercés par les membres de la direction générale ne donnent lieu à aucune indemnité.